

CALENDRIER 2021-2022 – FACULTÉ D'ÉDUCATION

	Trimestre automne 2021	Trimestre hiver 2022	Trimestre été 2022	Demi-trimestre mai-juin 2022	Demi-trimestre juillet-août 2022
Journée d'accueil	Date indiquée par le programme	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	30 août Exception : BEPP II, III et IV : les stages débutent selon les calendriers des centres de services scolaires. BEP : Des activités pédagogiques débutent deux fins de semaine plus tôt BASS II et III : les activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel débutent selon le calendrier du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	6 janvier Exception : BEPP II et III, les stages débutent selon les calendriers des centres de services scolaires. BASS III : les activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel débutent selon le calendrier du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2 mai	2 mai	29 juin
Activités de la Rentrée	1 ^{er} et 2 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	7 septembre	3 janvier	2 mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ou autre date indiquée par le programme ¹	21 janvier ou autre date indiquée par le programme ¹	21 mai ou autre date indiquée par le programme ¹	Date indiquée par le programme ¹	Date indiquée par le programme ¹
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre ou autre date indiquée par le programme ²	21 janvier ou autre date indiquée par le programme ²	21 mai ou autre date indiquée par le programme ²	Date indiquée par le programme ²	Date indiquée par le programme ²
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2022)	21 janvier (stage été 2022)	15 mai (stage automne 2022)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme	Avant le dernier tiers de l'activité ou date indiquée par le programme
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche				
Fin des stages coopératifs	17 décembre	14 avril	12 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	23 décembre	29 avril ³	26 août	28 juin	26 août

Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	30 avril et 1 ^{er} mai	27 et 28 août	s/o	27 et 28 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 6 septembre Jour de l'Action de grâce : 11 octobre	Vendredi saint : 15 avril Pâques : 16 au 18 avril	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1er juillet	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 1er juillet
Journée réservée aux activités étudiantes	2 septembre Exception : BEPP II, III et IV en stage BASS II et III (maintien des activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel)	26 janvier Exception : BEPP I et III en stage BASS III (maintien des activités de la Clinique Pierre-H.-Ruel)	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	25 au 29 octobre Exception : BEPP IV en stage	28 février au 4 mars	S'il y a lieu, déterminer par le programme	S'il y a lieu, déterminer par le programme	S'il y a lieu, déterminer par le programme
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	25 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	20 au 23 mai	20 au 23 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le www.USherbrooke.ca/registraire/calendriers/

Note 1 : Dans le respect de l'article 4.1.5 du Règlement des études

Note 2 : Dans le respect de l'annexe 6 du Règlement des études

Note 3 : Les étudiantes et les étudiants du Baccalauréat en psychoéducation (1^{ère} année) termineront l'activité pédagogique PSE195 le 6 mai 2022